

RAPPORT ANNUEL COMMISSION DES ENTREPRISES DE SERVICE PUBLIC POUR L'ANNÉE AYANT PRIS FIN LE 31 MARS 2001

La Commission se compose des membres suivants :

Président	David C. Nicholson
Vice-président	James Bateman
Commissaire	John Chenier
Commissaire	Jacques Dumont
Commissaire	Léonard Larocque
Commissaire	Émilien Lebreton
Commissaire	R. J. Lutes
Commissaire	Robert Richardson
Commissaire	Monika Zauhar
Secrétaire	Lorraine Légère

La Commission est un organe quasi-judiciaire qui relève de l'Assemblée législative par l'intermédiaire du ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie. La Commission compte treize postes d'employés à temps plein, un président et une secrétaire à temps plein, ainsi que des commissaires à temps partiel nommés pour une période déterminée par le lieutenant-gouverneur en conseil.

En vertu des dispositions de la *Loi sur les entreprises de service public*, L.R.N.-B. 1973, c. P-27, la Commission des entreprises de service public est chargée de la réglementation des entreprises de service public au Nouveau-Brunswick. La Commission est également chargée de la réglementation des primes d'assurance automobile pour la Facility Association, ainsi que de la surveillance des primes de tous les assureurs qui souscrivent des polices d'assurance automobile dans la province conformément à certaines dispositions de la *Loi sur les assurances*, L.R.N.-B., c. I-12. En outre, la Commission est chargée de la réglementation de l'industrie du gaz naturel en vertu de la *Loi sur la distribution du gaz* de 1999. La Commission délivre des permis pour la construction et la réparation de pipelines non reliés au gaz naturel en vertu de la *Loi sur les pipelines*, L.R.N.-B., c. P-8.1. Elle réglemente les autobus publics en vertu de la *Loi sur les transports routiers*, L.R.N.-B., c. M-16, et de la *Loi sur le transport par véhicules à moteur*, L.R.C. 1987. Elle entend également les appels des décisions du registraire des véhicules à moteur concernant les permis des concessionnaires de véhicules à moteur.

ENTREPRISES DE SERVICE PUBLIC

La Société d'Énergie du Nouveau-Brunswick a présenté une demande d'audience générale le 2 mars 2001. L'audience a été fixée au mois de juin 2001. Cette demande avait pour but d'obtenir un examen et une audience à caractère public sur des questions ayant trait à la remise à neuf de centrales électriques. Plus précisément, Énergie NB demandait que les trois questions suivantes soient abordées :

1. Est-il raisonnable de croire qu'Énergie NB aura besoin de l'électricité actuellement produite par les centrales de Coleson Cove et/ou de Pointe Lepreau ou par des installations de remplacement à l'avenir ?
2. Quelles sont les questions pertinentes à examiner au cours de toute audience ultérieure sur la remise à neuf et/ou l'entretien d'installations productrices particulières ?
3. Quelle est la nature et la portée des preuves qu'Énergie NB devrait présenter dans le cadre de ces audiences ?

La demande a été faite en vertu du paragraphe 40.1 (1.1) de la *Loi sur les entreprises de service public*.

GAZ NATUREL

Le 23 juin 2000, la Commission a rendu ses décisions concernant deux demandes présentées par Enbridge Gaz Nouveau-Brunswick (EGNB) à l'égard des démarches réglementaires entamées au printemps 2000. Les demandes visaient :

- i) l'établissement des tarifs de distribution pour l'année financière 2001;
- ii) l'obtention d'un permis pour la construction du réseau principal de distribution par pipeline d'EGNB dans sept municipalités du Nouveau-Brunswick dès juillet 2000 (Fredericton, Moncton, Dieppe, Riverview, Oromocto, St. George et Saint-Jean).

Le 23 juin 2000, la Commission a également délivré un addendum à une décision antérieure concernant une audience tenue pour examiner les règles et les règlements relatifs à la conduite des distributeurs et des commerçants de gaz.

Les décisions de la Commission ont permis à EGNB de commencer l'installation de son réseau de distribution de gaz naturel. La Commission est responsable de la sécurité du public conformément à la *Loi sur la distribution du gaz* de 1999. Par conséquent, le directeur de la sécurité de la Commission et les inspecteurs de pipelines se sont acquittés des fonctions de la Commission relativement à la surveillance des travaux d'installation de pipelines d'EGNB.

La Commission est demeurée fort occupée tout au long de l'année à recevoir et traiter les demandes d'entreprises voulant devenir des installateurs, des fournisseurs de matériel et des fournisseurs de services de matériel, des agents ou courtiers et des commerçants de gaz naturel. Les deux premiers certificats de commerçants de gaz ont été approuvés par la Commission en décembre 2000 et délivrés à Park Fuels Ltd. et WPS Energy Services, Inc.

Des certificats d'agents, d'installateurs, de fournisseurs de matériel et de fournisseurs de services de matériel ont été délivrés aux entreprises suivantes au cours de l'année : Alternate Heating Ltd.; Bacon Engineering Limited; Black & McDonald; Bob's Heating & Oil Burner Service; Bruce Sutherland Associates Ltd.; Centre City Propane Ltd.; Doug White Plumbing & Heating Ltd.; Enbridge Services Inc.; Energy-Tech Sales & Service Ltd.; Expert Gas Services Ltd.; GasCo Energy Corp.; Gaspro Installers; George Freeze Plumbing & Heating; Harbour City Propane Ltd.; Leachman Plumbing & Heating (1971) Ltd.; Maritime Fireplaces Ltd.; Reg Plumbing & Heating Ltd.; Sunpoke Energy Systems Ltd.; Taylor Petroleum 1985 Ltd.; Thermech Systems Ltd. and TryCo Gas Inc.

En mars 2001, la Commission a entamé des démarches réglementaires afin d'examiner une demande de Potash Company of North America, Inc. (PCA) pour l'obtention d'une concession locale de producteur de gaz. PCA a demandé cette concession afin de pouvoir distribuer du gaz naturel indigène provenant de puits dans lesquels elle possède des parts par l'intermédiaire de ses installations de traitement situées à Penobsquis, au Nouveau-Brunswick.

Le 22 mars 2001, des représentants de la Commission étaient présents à Fredericton pour le raccordement et la livraison de gaz au premier client du réseau de distribution de gaz d'EGNB.

PIPELINES

Aucune demande n'a été reçue pour la construction ou la réparation d'un pipeline non relié au gaz naturel en vertu de la *Loi sur les pipelines* au cours de l'exercice allant du 1^{er} avril 2000 au 31 mars 2001.

TRANSPORTS ROUTIERS

Suit un résumé des activités de la Commission pour l'exercice allant du 1^{er} avril 2000 au 31 mars 2001 :

Demandes	2000–2001
Reçues	13
Contestées	3
Accordées telles quelles	3
Accordées avec modifications	0
Abandonnées, retirées ou rejetées	2
 Permis	
Refusés	0
Annulés ou retirés	7
Délivrés avec modification des pouvoirs intraprovinciaux	1
Délivrés avec pouvoirs extraprovinciaux	0
Actifs à la fin de l'exercice	55
 Nombre de plaques de transporteur routier délivrées	240
Nombre de permis temporaires délivrés à des transporteurs non titulaires de permis	12
Recettes totales	19 030,50 \$

La Commission a tenu trois réunions au cours de l'année afin de discuter de diverses questions ayant trait aux transports routiers et d'examiner les énoncés écrits d'objections déposés contre des demandes ayant été publiées afin de déterminer la nécessité d'une audience publique.

Trois audiences publiques ont eu lieu au cours de l'année, l'une pour examiner un permis existant et deux pour examiner des demandes contestées.

Appels relatifs à des permis de concessionnaire de véhicules à moteur

Au cours de l'exercice allant du 1^{er} avril 2000 au 31 mars 2001, la Commission a reçu un appel d'une décision du registraire des véhicules à moteur de la part de Vente d'Autos L.P.R. Ltée / Richard Robichaud / Laurent Robichaud concernant un permis de concessionnaire de véhicules à moteur. Une audience publique a eu lieu le 19 octobre 2000, à l'issue de laquelle la Commission a ordonné Vente d'Autos L.P.R. Ltée de fournir la preuve d'un nouveau cautionnement, comme l'exige la loi, après quoi la suspension du permis serait levée.

ASSURANCE AUTOMOBILE

En mai 1998, de nouvelles dispositions législatives ont été adoptées afin de transformer le Nouveau-Brunswick en une province à déclaration et application, sauf en ce qui concerne la Facility Association. Cette dernière demeure entièrement réglementée et est tenue de soumettre à l'approbation de la Commission les primes et tarifs qu'elle propose d'appliquer ou de modifier. Tous les autres assureurs automobiles sont tenus de déclarer les primes ou les modifications de primes qu'ils proposent d'appliquer auprès de la Commission et ne peuvent appliquer les primes avant 30 jours après la date à laquelle la Commission a reçu la proposition de modification des primes.

La Commission a examiné et surveillé un total de 108 déclarations de primes d'assurance automobile. La Facility Association a déposé une demande le 28 février 2001 pour la modification des primes et tarifs applicables aux voitures particulières, aux véhicules utilitaires et aux véhicules divers. L'audience publique concernant cette demande n'a pas eu lieu au cours de l'exercice allant du 1^{er} avril 2000 au 31 mars 2001.

BILAN

Les états financiers vérifiés de la Commission des entreprises de service public sont inclus dans le volume 3 des Comptes publics de la province du Nouveau-Brunswick.

Budget total et budget réel de 2000-2001

	<u>TOTAL</u>	<u>RÉEL</u>	<u>DIFFÉRENCE</u>
Traitements et charges sociales	793,600	748,003 (note 1)	-45,597
Formation	73,000	47,931 (note 2)	-25,069
Bureau et administration	<u>217,000</u>	<u>230,655</u>	<u>13,655</u>
Dépenses communes totales	1,083,600	1,026,589	-57,011
Dépenses directes	<u>596,500</u>	<u>409,749</u> (note 3)	<u>-186,751</u>
Dépenses totales	1,680,100	1,436,338	-243,762

- Notes :**
1. Des changements dans le personnel ont donné lieu à des dépenses inférieures aux prévisions au chapitre des traitements et charges sociales.
Les augmentations salariales réelles ont été inférieures aux montants inclus dans le budget.
 2. En raison d'activités accrues dans le secteur du gaz naturel, la formation prévue n'a pu être terminée au cours de l'année.
 3. Il n'y a eu aucune audience publique pour le secteur de l'électricité, ce qui a résulté en des économies de 73 000 \$. Les coûts actuariels liés aux assurances pour le développement d'une nouvelle base de données et de nouveaux logiciels ont été reportés jusqu'à 2001-2002, réduisant de 93 000 \$ les dépenses prévues. Les frais liés aux audiences sur le gaz naturel ont été inférieurs aux prévisions.

SECTEUR DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE

Budget total et budget réel de 2000-2001

	<u>TOTAL</u>	<u>RÉEL</u>	<u>DIFFÉRENCE</u>
Traitements et charges sociales	129,500	130,148	648
Formation	3,000	54 (note 1)	-2,946
Bureau et administration	<u>67,500</u>	<u>65,597</u>	<u>-1,903</u>
Dépense communes totales	200,000	195,799	-4,201
Direct Expenses	<u>111,500</u>	<u>18,363</u> (note 2)	<u>-93,137</u>
Dépenses totales	311,500	214,162	-97,338

Notes :

1. Aucune formation n'a été entreprise dans le secteur des assurances au cours de l'année.
2. Le développement d'une nouvelle base de données et de logiciels d'analyse a été reporté jusqu'à 2001-2002, ce qui s'est traduit par des économies au chapitre des services actuariels.

SECTEUR DE L'ÉLECTRICITÉ

Budget total et budget réel de 2001-2002

Traitements et charges sociales	218,600	179,398 (note 1)	-39,202
Formation	30,000	25,252 (note 2)	-4,748
Bureau et administration	<u>75,000</u>	<u>68,197</u> (note 3)	<u>-6,803</u>
Dépenses communes totales	323,600	272,847	-50,753
Dépenses directes	<u>135,000</u>	<u>61,809</u> (note 4)	<u>-73,191</u>
Dépenses totales	458,600	334,656	-123,944

- Notes :**
1. Des changements dans le personnel ont conduit à des dépenses inférieures aux prévisions au titre des traitements et charges sociales. La répartition du temps du personnel au secteur du gaz a été supérieure aux prévisions en raison du niveau d'activité plus haut que prévu et des audiences publiques tenues sur le développement du secteur du gaz naturel.
 2. L'accent mis sur le secteur du gaz naturel a limité les possibilités de formation du personnel affecté au secteur de l'électricité.
 3. La répartition des dépenses de bureau et d'administration en raison du niveau d'activité dans le secteur du gaz naturel s'est traduite par des dépenses inférieures pour le secteur de l'électricité.
 4. Il n'y a pas eu d'audiences publiques dans le secteur de l'électricité.

SECTEUR DU GAZ NATUREL

Budget total et budget réel de 2001-2002

	<u>TOTAL</u>	<u>RÉEL</u>	<u>DIFFÉRENCE</u>
Traitements et charges sociales	445,500	438,457	-7,043
Formation	40,000	22,625 (note 1)	-17,375
Bureau et administration	<u>74,500</u>	<u>96,861</u> (note 2)	<u>22,361</u>
Dépenses communes totales	560,000	557,943	-2,057
Dépense directes	<u>350,000</u>	<u>329,577</u>	<u>-20,423</u>
Dépenses totales	910,000	887,520	-22,480

- Notes :**
1. La restriction du temps du personnel en raison des audiences publiques en cours pour le gaz naturel ont empêché de terminer la formation prévue.
 2. La réaffectation des dépenses en raison du niveau d'activité dans le secteur du gaz naturel, comparativement aux secteurs des assurances et de l'électricité, a dépassé le montant prévu.

Le tout respectueusement soumis,

David C. Nicholson
Président